

DEMANDE D'INSCRIPTION DANS UNE ECOLE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D'AZUR
ANNÉE 2025-2026

Scolarisation d'un enfant en provenance d'une autre commune

Responsable 1 :

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de :
Mère / Père / Responsable légal de l'enfant

Autorité parentale : Oui Non

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : / / / /

Courriel :

Je souhaite recevoir mon certificat d'inscription
par courriel

Situation familiale : Célibataire : Vie maritale Marié(e) Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Demande l'inscription de l'enfant :

Nom : Prénom :

Sexe : M F - Né(e) le : / / Lieu de naissance :

Département : Pays :

A l'école de : En classe de

Pour l'année scolaire 2025-2026 à partir du

Pour améliorer la qualité d'accueil de votre enfant :

Votre enfant bénéficie-t-il d'une notification MDPH et de la présence d'une AVS OUI NON

La santé de votre enfant nécessite-t-elle la mise en place d'un PAI (Projet
d'Accueil Individualisé) OUI NON

MOTIVATION DE LA DEMANDE

Rapprochement de fratrie, précisez le nom prénom, date de naissance de l'enfant déjà présent dans
l'école demandée.

Enfant en situation de handicap : joindre les attestations MDPH

Proximité professionnelle, familiale ou autre

Poursuite de la scolarité

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

En accord avec l'article 372-2 du code civil « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement.

Fait le à

Signature Responsable 1 :

Signature Responsable 2 :

DEMANDE D'INSCRIPTION DANS UNE ECOLE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D'AZUR
ANNÉE 2025-2026

Scolarisation d'un enfant en provenance d'une autre commune

PARTIE A COMPLETER PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Ou Président de l'EPCI compétent

Je soussigné(e),

Représentant (Collectivité de résidence compétente).....
.....

Déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation de secteur scolaire déposée pour le compte de l'enfant ci-dessus nommé désigné.

Compte tenu des éléments communiqués :

La présente demande est restituée avec un AVIS FAVORABLE et la collectivité de résidence s'engage à participer financièrement aux dépenses de scolarisation auprès de la communauté de communes Alpes d'Azur, conformément à l'article L 212-8 du code de l'éducation.

La présente demande est restituée avec un AVIS DEFAVORABLE.

Date et signature de l'autorité compétente :

DEMANDE D'INSCRIPTION DANS UNE ECOLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D'AZUR ANNÉE 2025-2026

Scolarisation d'un enfant en provenance d'une autre commune

Documents à joindre obligatoirement à votre demande :

1. Copie du document d'identité du responsable ou Copie du livret de famille ou copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document justifiant de sa filiation ou situation.
 - *Si divorce ou séparation, jugement précisant l'autorité parentale et la garde de l'enfant (1^{ère} et dernière page ainsi que celles concernant la décision de garde et d'autorité parentale)*
2. Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication
3. Le présent document signé par la collectivité de résidence compétente.

CE FORMULAIRE ET LES PIECES COMPLEMENTAIRES SONT A RENVOYER A :

Par mail à inscription@alpesdazur.fr

Ou par courrier à
Communauté de Communes Alpes d'Azur
Service Enfance-Éducation
Place Conil
06260 PUGET-THENIERS

Le traitement de votre demande suit les étapes suivantes :

1. Transmission du formulaire et des pièces complémentaires à la Communauté de Communes Alpes d'Azur
2. Traitement de la demande et émission d'un certificat d'inscription
3. Envoi du certificat d'inscription à la famille
4. Prise de rendez-vous par la famille avec le directeur/directrice de l'école qui effectue l'admission de l'enfant.

Protection des données personnelles :

Dans le cadre de l'application des directives du Règlement Européen pour la Protection des Données entré en vigueur au 25 mai 2018, les données indiquées ci-dessus sont protégées par le Président de la Communauté de Communes Alpes d'Azur. Le traitement de ces données respecte la norme NS-058. Ces données permettent le bon fonctionnement des accueils péri et extrascolaires. Ces données peuvent être communiquées à des associations délégataires ou des collectivités territoriales partenaires permettant ainsi une communication sur les services proposés et leurs modalités de fonctionnement.

Vous avez la possibilité de vous opposer au traitement informatisé de ces données en transmettant par courrier ou saisine électronique les motifs légitimes de cette opposition. Vous avez également la possibilité de modifier ou supprimer les données transmises via le portail famille ou par sollicitation écrite adressée au responsable du traitement de ces données.